

*Mémoire présenté par V'Église (résumé du).*

« L'archevêque et le Chapitre supplient le roi d'ordonner à ses agents d'arrêter leurs déprédations dans le Lyonnais.

« La somme des pertes de l'Église est estimée déjà monter à quinze mille livres tournois « dont pas un denier « n'a été perçu au profit du roi et dans son véritable intérêt (1). »

« Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que les agents du roi commettent de semblables excès.

« Déjà, au temps de la régale de l'archevêché de Lyon par l'évêque d'Autun (2), ils vinrent à Lyon briser les portes des prisons archiépiscopales.

« Ils ont enlevé des chevaux à un juge de l'Église siégeant à Anse, pour cela seul, disaient-ils, qu'il rendait la justice.

« Ils ont pris des châteaux à l'Église. Ils les lui ont rendus, il est vrai, à la prière de deux légats alors envoyés par le Saint-Père auprès du roi. Mais ils n'ont pas indemnisé l'archevêque et le Chapitre des préjudices qu'ils leur avaient causés et qu'on doit évaluer à 1,500 livres petits tournois.

« Lors du séjour en France de ces mêmes légats, le

en contiendront nécessairement de nouveaux. Il convient de les accueillir avec quelque réserve et de faire la part de l'exagération avec laquelle ils sont parfois racontés.

(1) ... De quibus unus denarius in utilitatem regiam numquam fuit positus vcl conversus. ...

(2) Il est fait ici allusion à la vacance produite sur le siège de Lyon par la démission de Philippe de Savoie, en 1268, et à la triste période qu'elle ouvrit pour l'Église.